



PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 732

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 1^{er} juin 2026 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 732 – RÈGLEMENT 732 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Ce règlement a pour objet d'établir les règles de gestion contractuelle de la Municipalité d'Ascot Corner;

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ àAscot Corner.....ce...2e ...jour de juin.....
de l'an deux mille vingt-six.

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la Municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 2 juin 2026.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^e jour de juin 2026.

Directeur général et greffier-trésorier